

Le moulin des Jésuites Conserver les traces du temps

René Villeneuve

Numéro 19, printemps 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18480ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Villeneuve, R. (1983). Le moulin des Jésuites : conserver les traces du temps. *Continuité*, (19), 36–36.

Le moulin des Jésuites CONSERVER LES TRACES DU TEMPS

Un des premiers types de bâtiment industriel édiés au Québec fut le moulin à eau. Comme toutes les autres, la seigneurie Notre-Dame-des-Anges possédait le sien, mieux connu aujourd'hui sous le nom de moulin des Jésuites. Il est situé à Charlesbourg, à la périphérie de l'arrondissement historique du Trait-carré.

Tout comme ailleurs, le vent du patrimoine a soufflé dans cette banlieue de Québec. Depuis une décennie notamment, la ferveur populaire s'est portée sur le moulin. Jusque là propriété privée, il fut acquis par la municipalité en 1982. Cependant, avant même que la transaction ne soit accomplie, certains mots, *transformation* et *restauration*, se propageaient.

Dans l'optique de mettre en valeur le Trait-carré, la Ville avait demandé une étude à une firme



Michel Otis

privée. Un projet préliminaire axé surtout sur le moulin et son site fut présenté dès janvier 1980. Même si ce document ne prétend pas proposer une restauration intégrale suggérant plutôt une opération de sauvetage, on réalise que dans les faits il en va tout autrement: il était question de couler une dalle de béton au niveau des combles et de rétablir l'ancienne pente du toit. Voilà de quoi faire frissonner!

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le moulin des Jésuites résulte d'une série de transformations. Il ne faut jamais perdre de vue que les diverses modifications qu'il a subies ont permis sa survie même si elles ont changé son apparence originelle. Une conservation et une mise en valeur véritables devront en tenir compte. Ainsi des perspectives, comme le rétablissement du gabarit primitif qui va à l'encontre de la charte de Venise, deviennent inacceptables.

L'utilisation future du bâtiment devra être soigneusement déterminée avant d'entreprendre quoi que se soit. En outre, la nouvelle fonction devra être compatible avec la nature de l'édifice et répondre à des besoins réels du milieu. On ne peut transformer tous les édifices anciens en musée ou en boutique d'artisanat!

Sans doute faudra-t-il, dans un avenir rapproché, que les autorités fassent réaliser une étude historique exhaustive du moulin car, dans l'état actuel des connaissances, beaucoup plus de légendes que de faits indiscutables courent à son sujet. La date de sa construction, par exemple, reste encore une énigme.

Espérons que les Charlesbourgeois verront à la préservation intelligente de cette composante importante de leur patrimoine bâti et que le drame de place Royale de Québec ne se renouvellera pas.

René Villeneuve ■

DIXIEME ANNIVERSAIRE

*La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine
Conférence organisée conjointement avec
la Fondation du patrimoine ontarien*

*22 - 25 septembre 1983
l'hôtel Royal York
de Toronto*



TORONTO:

hier, aujourd'hui et demain

- Visites guidées
- Présentations par des experts de réputation mondiale
- Discussions animées
- Présentation des prix
- Banquet

Pour renseignements ou inscription, s'adresser à:
La coordonnatrice de la conférence
21 Sackville
Toronto (Ontario)
M5A 3E1
(416) 864-9753